

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député fait allusion à un vieux problème, celui du déménagement d'un grand atelier d'Air Canada situé à Winnipeg, décision qu'on doit à un gouvernement libéral. Depuis ce temps, le Nouveau parti démocratique est très nerveux parce qu'il se classe troisième au Manitoba, sauf erreur. C'est pourquoi il nous cherche querelle ici à la Chambre des communes. Si le député veut participer à la campagne électorale du Manitoba, qu'il le fasse là-bas.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le vice-premier ministre veut peut-être se moquer de l'inquiétude que ressentent tous les Manitobains au sujet de l'avenir de l'industrie aérospatiale à Winnipeg, mais c'est une préoccupation légitime. Il a raison, cela remonte aux libéraux, tout comme la privatisation d'Air Canada. Mais une erreur n'en excuse pas une autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: L'erreur ajoutée à l'erreur ne donne pas la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Ni une question non plus. Le député doit poser sa question.

M. Blaikie: Ils savaient tous ce que je voulais dire, monsieur le Président. Je voulais dire que les libéraux et les conservateurs, par le passé, ont privé Winnipeg d'emplois dans l'industrie aérospatiale. Il semble que le vice-premier ministre n'a pas donné de garantie à M. Gary Filmon ni à la Chambre. La seule garantie que les Manitobains accepteront est une garantie législative. Tant que nous ne l'aurons pas reçue, nous nous attendrons à ce que les conservateurs malmènent Winnipeg encore une fois.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la seule inquiétude, c'est bien évident, est celle du Nouveau parti démocratique qui a peur de perdre les élections provinciales au Manitoba. C'est bien évident. Il essaie désespérément d'utiliser n'importe quelle vile ruse politique pour faire monter sa popularité.

LA DIRECTION ET LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le vice-premier ministre et le député de Winnipeg—Birds Hill essayent tous les deux de faire de la voltige. Tout le monde sait que personne d'autre que Sharon Carstairs monte en flèche au Manitoba.

Mme Copps: Bien visé.

M. Tobin: Est-ce que le vice-premier ministre peut confirmer aujourd'hui à la Chambre ce qu'il disait quand il a annoncé la vente d'Air Canada, c'est-à-dire que le président du conseil d'administration d'Air Canada, lequel, une fois privatisée la première tranche de 45 p. 100 du capital, recevra instructions du gouvernement de faire jouer les voix de la part majoritaire du capital dans le même sens que la majorité des voix minoritaires; que le gouvernement et la direction d'Air Canada n'utiliseront pas leur position dominante mais qu'ils vont se mettre à la remorque des actionnaires privés? Peut-il en donner confirmation à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député devrait savoir que d'après la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, tous les administrateurs, quel que soit l'autorité qui les a nommés, doivent agir au mieux des intérêts de la société et de tous les actionnaires. La détermination du gouvernement de ne pas intervenir ne fait que renforcer notre intention de faire en sorte que la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes soit respectée.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse franche, même si elle est tortueuse. Ce que le vice-premier ministre est en train de nous dire, c'est que ni le gouvernement, ni la direction d'Air Canada, qui seront à la remorque des actionnaires privés minoritaires, ne peuvent donner aucune assurance à qui que ce soit et nulle part, que ce soit à Winnipeg, à Toronto, à Montréal ou à Stephenville, à Terre-Neuve, qui a actuellement une liaison Air Canada.

Pourquoi le vice-premier ministre persiste-t-il à intervenir dans la campagne électorale manitobaine en faisant des déclarations sans fondement qui ne correspondent pas à la réalité du plan de privatisation annoncé par le gouvernement? Pourquoi fait-il cela?

L'honorable Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Très simplement, monsieur le Président, pour la raison qui suit. Les privatisations antérieures avaient été assorties de conditions, soit à l'égard des langues officielles soit à l'égard de certaines activités de la société. Cela est maintenant prévu dans le projet de loi et/ou les statuts. Il est certain que dans le cas de Canadair il y avait des conditions. Dans celui de Havilland il y avait des conditions. Dans celui de Fisheries Products International il y avait des conditions. Dans le cas d'Eldorado Nucléaire il y avait des conditions.